



La contribution de la Hongrie aux opérations de maintien de la paix

Sara CZEGLÉDY

23 Mai 2019

Association Internationale des Soldats de la Paix

Table des matières

| | |
|---|----|
| Introduction | 1 |
| L'Armée Hongroise | 3 |
| I. La collaboration de la Hongrie aux missions internationales du maintien de la paix | 5 |
| 1.1. L'aperçu historique de la participation hongroise dans des Opérations Extérieures | 5 |
| 1.2. L'importance des opérations de gestion de crise et du maintien de la paix à notre époque | 7 |
| 1.3. La participation de la Hongrie aux opérations internationales de gestion de crise et aux missions du maintien de la paix à nos jours | 11 |
| 1.4. La structure décisionnelle politique pour la contribution hongroise aux missions du maintien de la paix | 13 |
| 1.5. Les missions du maintien de la paix de l'Armée Hongroise - rapport du Parlement hongrois (06/06/2017) | 15 |
| 1.6. Les missions actuelles de l'Armée hongroise | 16 |
| Les missions de l'ONU | 17 |
| Les missions de l'OTAN | 17 |
| Les missions de l'UE | 18 |
| Les opérations en Irak (contre l'Etat Islamique) | 19 |
| 1.7. La contribution financière de la Hongrie aux missions du maintien de la paix | 20 |
| 1.8. L'internationalisation des forces armées hongroises | 21 |
| II. Les opérations actuelles du maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies | 23 |
| 2.1. Le Maintien de la paix des Nations Unies | 23 |

| | |
|--|----|
| 2.2. Distinction des opérations humanitaires par l'ONU | 24 |
| 2.3. La contribution hongroise aux opérations du maintien de la paix de l'ONU | 26 |
| 2.4. Les missions du maintien de la paix de l'ONU actuellement en cours avec une contribution hongroise | 27 |
| UNFICYP - United Nations Peacekeeping Force in Cyprus | 27 |
| MINURSO - United Nations Mission For The Referendum In Western Sahara | 29 |
| UNIFIL - United Nations Interim Force In Lebanon | 31 |
| MINUSCA - United Nations Multidimensional Integrated Stabilization Mission In The Central African Republic | 32 |
| UNMIK - United Nations Mission in Kosovo | 33 |
| Conclusion | 34 |
| Bibliographie | 35 |
| Sources numériques | 35 |

Introduction

La Hongrie est un pays situé dans la région d'Europe Centrale, qui s'étend sur un espace de 93 024 km², disposant d'une population de 9 689 millions d'habitants¹. Sans accès maritime, la Hongrie a pour voisins la Slovaquie, l'Autriche, la Slovénie, la Croatie, la Serbie, la Roumanie et l'Ukraine. Sa capitale est Budapest, qui concentre également toutes les activités politiques et économiques du pays. La langue officielle est le hongrois.



Les premières opérations extérieures hongroises datent du XIX-XX^e siècle, l'époque de la Monarchie Austro-Hongroise. Pour mettre fin aux conflits armés le plus vite possible, les États-Unis, le Japon et les grandes puissances européennes ont exécuté leur service au sein des opérations militaires communes dont les étapes ont été les suivantes (JUHASZ: 2014):

- 1897-1898: Crète
- 1900-1919: Chine (1901. Révolte des Boxers)
- 1903-1909: Kosovo
- 1902-1914: Albanie

¹ statistiques de l'ONU (2018): <http://data.un.org/en/iso/hu.html>

➤ 1912-1913: Shkodra

Après l'effondrement de la Monarchie Austro-Hongroise en 1918, la Hongrie a mis au service son armée nationale, et donc sa participation aux opérations extérieures est devenue de nouveau envisageable.

La première collaboration hongroise aux missions internationales du maintien de la paix date de 1973, quand la Hongrie a adhéré à la Commission internationale de surveillance et de contrôle au Vietnam (signature des accords de paix de Paris)². Toujours est-il que la position de la Hongrie au sein des coopérations internationales n'était pas du tout la même à l'époque de la Guerre froide (en faisant partie de l'URSS) et après la chute du mur de Berlin (en tant qu'État souverain). Suivant le changement de régime (1989), le pays s'est engagé de plus en plus aux actions internationales du maintien de la paix et de sécurité.

Désormais, la Hongrie considère comme une obligation tant politique que morale sa participation à des opérations de paix dirigée par les organisations internationales, étant donc un élément-clé de la politique de sécurité hongroise. Selon la *Stratégie Nationale Militaire*, entrée en vigueur en 2012, l'exécution des obligations internationales à ce niveau contribue au renforcement du paix et de la sécurité international, et par ce moyen au renforcement de la sécurité intérieure du pays, ainsi qu'elle permet une meilleure reconnaissance internationale pour la Hongrie³.

“De façon chronologique, l'attention hongroise se concentre en premier lieu sur l'action des Nations unies et des opérations de maintien de la paix, notamment touchant les régions du Moyen-Orient et de l'Afrique. Depuis les années 2000, le pays contribue aux opérations de maintien de la paix de l'ONU dans huit pays sur trois continents différents, et plus de 1800 Hongrois servent sous le drapeau de l'ONU.”⁴

Actuellement, la Hongrie est membre de quatre organisations habilitées à conduire des opérations de paix : ONU (*Organisation des Nations Unies*), OSCE (*Organization for Security and Co-operation in Europe*), OTAN (*Organisation du traité de l'Atlantique du Nord*) et Union européenne.

² <http://enz.kormany.hu/az-enz-szerepe-a-nemzetkozi-bekefenntartasban>

³ http://www.parlament.hu/documents/10181/303867/2015_7_MH_missziok/a44d53e2-7a4e-4aa4-bac7-906d2e4b4e00

⁴ <http://www.operationspaix.net/78-fiche-d-information-de-l-etat-hongrie.html>

L'Armée Hongroise ⁵ :

L'Armée hongroise (*Magyar Honvédség*) naît en 1848, lors de la révolution et guerre d'indépendance hongroises contre la domination des Habsbourg. Sa mission fondamentale est la protection militaire de son autonomie territoriale et de ses frontières; l'exécution des opérations du maintien de la paix selon les accords internationaux; ainsi que l'effectuation des activités humanitaires conformes aux règles du droit international. Le président de la République assume la charge de Commandant en chef des Forces armées; depuis 2012 János Áder porte ce titre, secondé par le ministre de la Défense, Dr. Tibor Benkő, nommé, quant à lui en 2018. En Hongrie, il n'y a pas de service militaire obligatoire depuis le 3 Novembre 2004, alors que en état d'urgence, tous les hommes majeurs de nationalité hongroise, résidant sur le territoire de la Hongrie doivent entrer en service sur décision spéciale du Parlement.



⁵ Cette partie a été rédigée à partir de l'article suivant du gouvernement hongrois : <https://www.kormany.hu/hu/mo/honvedelem>

Tibor Benkő, ministre de la Défense, prend la parole lors d'une réunion à l'occasion du 100^e anniversaire de la cartographie militaire hongroise **Source:** Szilard Koszticsak MTI

Les principales missions de l'Armée Hongroise sont les suivantes:

- protection armée de l'indépendance, du territoire, de l'espace aérien, de la population et des biens matériels de la Hongrie contre les attaques extérieures ;
- respect des obligations militaires découlant des traités fédéraux et internationaux, en particulier des tâches de défense collective, de maintien de la paix et humanitaires, et celles de protection des installations nécessitant une défense accrue ;
- contribuer à la prévention d'actes de violence armée ;
- contribuer à la résolution des tâches de gestion des catastrophes ;
- participation aux protocoles de l'État.

Aux termes de la loi relative à la défense, la mission des forces de défense hongroises consiste à « s'acquitter des obligations militaires découlant d'un traité fédéral et international, notamment de la défense collective, du maintien de la paix et des tâches humanitaires », ainsi qu'à « contribuer aux tâches militaires de la lutte contre le terrorisme international avec des forces désignées et préparées »⁶.

Représentant les intérêts nationaux de la Hongrie, les soldats hongrois participent aux tâches conjointes de maintien de la paix, de gestion de crise et d'assistance humanitaire de l'ONU, de l'OTAN, de l'Union européenne, de l'OSCE et d'autres organisations internationales, sur la base des décisions prises par des organes politiques. Selon la décision de l'Assemblée nationale hongroise, environ 1000 soldats hongrois peuvent participer simultanément à des opérations internationales. À l'heure actuelle, les forces de défense hongroises s'acquittent de tâches opérationnelles dans onze pays de la plupart des continents - plus de 70% des participants - dans le cadre de missions dirigées par l'OTAN.

De nos jours, la Hongrie souhaite donc jouer un rôle actif dans les missions du maintien de la paix et de gestion de crise au sein des organisations globales et régionales faisant partie de la structure de la sécurité internationale, puisque cette activité est également primordial pour la sécurité intérieure du pays.

⁶ Loi de CXIII / 2011.

I. La collaboration de la Hongrie aux missions internationales du maintien de la paix

1.1. L'aperçu historique de la participation hongroise dans des Opérations Extérieures

Opérations Extérieures avant la Seconde Guerre Mondiale:

Les premières opérations extérieures auxquelles la Hongrie avait participé datent de l'époque de la Monarchie Austro-Hongroise. Pour une résolution rapide et efficace des conflits armés de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle, les Etats-Unis, le Japon et les grandes puissances occidentales avaient exécuté leurs tâches militaires au sein des opérations communes. Ces opérations extérieures ont été les suivantes :

- ❖ 1897-1898 : Crète
- ❖ 1900-1914 : Chine (Révolte des Boxers)
- ❖ 1903-1909 : Kosovo
- ❖ 1902-1914 : Albanie
- ❖ 1912-1913 : Shkodra

Les forces armées hongroises se sont constituées suite à la chute de la Monarchie Austro-Hongroise en 1918, et la Hongrie a participé ensuite à la Seconde Guerre Mondiale en tant qu'Etat souverain aux côtés de l'Axe (Allemagne, Italie, Japon).

Opérations Extérieures après la Seconde Guerre Mondiale⁷:

La première collaboration hongroise aux missions internationales du maintien de la paix date de 1973, quand la Hongrie a adhéré à la Commission internationale de surveillance et de contrôle au Vietnam (signature des accords de paix de Paris)⁸. Toujours est-il que la position de la Hongrie au sein des coopérations internationales n'était pas du tout la même pendant la Guerre froide (en faisant partie de l'URSS) et après la chute du mur de Berlin (en

⁷ Cette partie a été rédigée à partir du discours de Zoltan Szenes, à la conférence internationale "Coopération internationale dans les opérations de paix - Défis et limites" (8-10 Juin 2006, à Graz) : http://mhtt.eu/hadtudomany/2006/3/2006_3_1.html

⁸ <http://enz.kormany.hu/az-enz-szerepe-a-nemzetkozi-bekefenntartasban>

tant qu'État souverain). Suite au changement de régime (1989), le pays s'est engagé de plus en plus aux actions internationales du maintien de la paix et de sécurité.

A partir du changement de régime en 1989 donc, la Hongrie traite la question de la gestion de crise et du maintien de la paix en tant qu'une priorité dans l'organisation de la défense nationale. Puisque c'est suite à la crise des pays slaves voisins (guerre de Yougoslavie) que la direction politique et l'opinion publique hongroises se sont rendues compte que seul un concept traditionnel de sécurité, limité à la protection des frontières et du territoire du pays, qui reposait uniquement sur les forces et les moyens nationaux, était insuffisant et obsolète.

En 1995, un tournant important s'est produit dans l'histoire des missions du maintien de la paix hongroises. La Hongrie a envoyé des troupes armées pour rejoindre les opérations du maintien de la paix en cours sur la Péninsule de Sinaï, à Chypre et dans les pays des Balkans. Il est important de souligner que la première participation hongroise aux missions onusiennes a eu lieu à Chypre, dans le cadre d'une opération commune avec l'armée autrichienne au mois de Novembre 1995, où des soldats hongrois effectuent des patrouilles depuis lors, en maintenant un cessez-le-feu dans la zone séparant les deux parties de l'île.

Toujours en 1995, des décisions importantes ont été prises concernant le support de l'opération IFOR de l'OTAN. La Hongrie a assuré le passage des forces de l'OTAN sur terre et dans les airs, ainsi qu'elle a fourni un support temporaire à la force IFOR / SFOR et a contribué à la mise en œuvre de la Convention de Camp David par un bataillon technique. La participation à l'opération bosniaque s'est avérée extrêmement importante car le pays, en tant que participante d'une opération dirigée par l'OTAN -, a pu démontrer sa capacité à contribuer à l'éradication d'une crise européenne. De nos jours, on peut considérer comme un fait historique que la très fructueuse contribution de la Hongrie à l'opération de paix en Bosnie a lourdement pesé dans l'invitation de la Hongrie à l'adhésion à l'OTAN.

À partir de l'année 1996, la participation à la résolution des crises dans les Balkans a été une priorité de la politique de sécurité hongroise. Depuis 1999, les forces de défense hongroises participent à toutes les opérations militaires de l'OTAN. Les forces militaires hongroises ont servi au Kosovo (KFOR), en Albanie (AFOR), en Macédoine (Amber Fox, Essential Harvest, Alliance alliée) et en Bosnie (SFOR, EUFOR). À partir de l'année 2003, l'Armée Hongroise a également contribué aux opérations de paix plus dangereuses. En 2003 et 2004, un bataillon logistique hongrois a été déployé en Irak, fournissant un appui logistique

à la division internationale dirigée par la Pologne. Depuis 2003, les soldats hongrois servent en Afghanistan, où ils effectuent des tâches de garde, de santé et de techniques d'aéroports dans le cadre de l'opération Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) de l'OTAN, mais participent également aux travaux des équipes allemandes de reconstruction provinciale (PRT).

Selon la classification militaire, les opérations de maintien de la paix englobent les activités du maintien de la paix (observation, séparation, soutien à la conversion des armes, contrôle des armements), l'imposition de la paix, la prévention des conflits, les tâches humanitaires et la consolidation de la paix. Jusqu'à présent, l'engagement missionnaire hongrois s'est concentré sur diverses formes de maintien de la paix et de participation à des missions humanitaires.

1.2. L'importance des opérations de gestion de crise et du maintien de la paix à notre époque⁹

Comme on a pu voir dans la partie précédente, à la seconde moitié du XX^e siècle, un tournant important s'est produit dans la conception de la défense nationale et internationale, ainsi que dans le domaine de gestion de crise et de conflits. Ce tournant et changement de paradigme a pris encore plus d'importance au début du XX^e siècle, où de divers phénomènes internationaux ont montré l'importance des opérations de gestion de crise et des missions du maintien de la paix, qu'il faudrait donc mettre en avant aujourd'hui pour la défense des frontières nationales et internationales, et pour assurer une atmosphère pacifique.

Ces processus politiques mondiaux qui se sont déroulés au cours des quinze dernières années ont eu un impact significatif sur la sécurité internationale. Alors que la fin de la guerre froide a permis de faire disparaître toute opposition politique, économique et militaire au niveau mondial et de minimiser la menace d'un conflit armé mondial, de nouveaux types de conflits et de nouveaux défis sont apparus.

Les résultats des recherches scientifiques montrent que la probabilité des opérations militaires, ou des conflits armés en contexte de guerre et hors guerre se produisent, est

⁹ Ce chapitre a été rédigé à partir l'article de Tibor Farkas dans la revue *Hadtudományi Szemle*, vol. 1, no 1, 2008, lien électronique: http://epa.oszk.hu/02400/02463/00001/pdf/EPA02463_hadtudomanyi_szemle_2008_1_001-006.pdf

beaucoup plus grande que celle d'une guerre nucléaire destructrice. La littérature scientifique contemporaine traite la question de l'impact asymétrique de ces opérations militaires et des conflits armés, c'est pour cela que leur gestion devient primordiale.

Par conséquent, l'intervention internationale est devenue de plus en plus importante dans la gestion des conflits armés, dont l'objectif général serait de préserver et de rétablir la sécurité et la paix au niveau international.



Source : RFI Afrique (<http://www.rfi.fr/afrique/20170629-onu-casques-bleus-maintien-paix-budget-baisse>)

En effet, les conflits et les dangers émergents sont très diversifiés, et sont déterminés par leurs objectifs, leurs moyens et leur intensité. En conséquence, les mesures nécessaires pour les résoudre sont multiples, variées et difficiles à prévoir à l'avance. C'est pour cette raison-là que réagir à d'éventuels conflits armés - ou non armés - ne reflète plus les caractéristiques "traditionnelles" de la guerre, cependant les opérations militaires du maintien de la paix, et d'aide humanitaire deviennent très importantes. Sur la base des opérations fédérales au cours des dernières années, on peut affirmer qu'il faudrait insister de plus en plus sur l'unification des méthodes et procédures de gestion des crises.

Les opérations de gestion de crise et de conflit :

Les opérations de gestion de crise ou de conflit peuvent être regroupées différemment. Une façon de le faire est une classification par le lieu d'exécution:

- ❖ *sur le territoire national* la gestion de crise se fait de manière indépendante, par l'Etat
- ❖ *sur le territoire international*, la gestion de crise s'opère par moyens fédéraux, internationaux

Autre division possible, selon l'utilisation des armes:

- ❖ *activités non armées* telles que prévention des catastrophes, élimination, assistance humanitaire ;
- ❖ *activités armées*, qui sont des actions contre le terrorisme, le crime organisé ;
- ❖ *activités combinées* qui peuvent constituer un troisième groupe impliquant l'utilisation forcée inattendue d'armes.

Les opérations de gestion de crise peuvent être mises en œuvre au sein de l'OTAN, l'Organisation des Nations Unies, de l'UE ou par des moyens plurinationaux. L'OTAN, l'UE et l'ONU divisent les opérations de différentes manières, cette différence de classification résultant des spécificités des organisations et de la différence de leurs objectifs, cependant leur mise en œuvre est identique. Tandis que l'Organisation des Nations Unies se concentre principalement sur les conflits internes, L'OTAN est une organisation de défense collective qui considère les défis extérieurs en tant que priorité. L'UE est une organisation de sécurité complexe qui présente les caractéristiques des deux organisations précédentes. Cette différence de fonctionnement apparaît également dans les missions sous leur contrôle. Bien évidemment, il peut y avoir des interventions internationales qui présentent les intérêts de plusieurs de ces organisations mentionnées ici.

Les menaces, les conflits et les crises affectant grandement la sécurité mondiale peuvent apparaître de plus en plus dans de nombreux pays et dans de diverses zones au cours des prochaines années. Il convient donc de mettre l'accent sur le développement des opérations préventives, comme celles du maintien de la paix. Lors de la planification des opérations de

réponse aux crises, toutes les données et informations possibles doivent être prises en compte afin d'être aussi efficaces que possible dans la prévention des dangers. En outre, les actions préventives susceptibles de réduire les risques de crises et de conflits doivent bénéficier d'une priorité élevée. Les zones qui constituent une source de danger (trafic d'armes et de drogue, conflits religieux, terrorisme) devraient faire l'objet des enquêtes et des mesures appropriées pour pouvoir éviter la constitution des situations conflictuelles. Il semble que la paix mondiale n'existe que sous forme de concept, mais il est absolument nécessaire que les organisations se consacrent à garantir la sécurité et l'équilibre à travers le monde avec tous les moyens possibles. Un mandat clair et bien défini, des objectifs spécifiques, ainsi que des forces civiles, des forces de l'ordre et des policiers bien entraînés ayant la capacité de travailler ensemble afin d'atteindre l'objectif commun en toutes circonstances, sont indispensables à la réussite des opérations de réponse aux crises. Pour y parvenir, il est particulièrement important donc de disposer d'un soutien économique et social adéquat et d'une coopération internationale plus étroite entre les pays.



Source:

<https://www.algeriepatriotique.com/2018/07/09/afrique-lonu-reduit-budget-de-operations-de-maintien-de-paix/>

1.3. La participation de la Hongrie aux opérations internationales de gestion de crise et aux missions du maintien de la paix à nos jours

Les militaires hongrois participent donc depuis longtemps aux opérations humanitaires dont l'objectif principal est le maintien de la paix, l'instauration de la sécurité et de la stabilité nationale. La Hongrie a déployé des Casques Bleus pour la première fois à une mission de l'ONU en 1988, juste avant son changement de régime intérieur et l'année où les forces de maintien de la paix des Nations Unies ont reçu le prix Nobel de la paix.

“Concernant les Nations Unies, le pays prend une part active tant à la réforme de l'Organisation qu'aux opérations de paix autorisées par le Conseil de sécurité. La Hongrie reconnaît en effet que « le Conseil de sécurité de l'ONU doit continuer à être l'organe principalement, mais pas exclusivement, responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationale ». Dès la fin des années 1980, elle accepte ainsi les obligations dérivant des articles 42 et 43 de la Charte des Nations-Unies en matière de participation aux opérations de paix.” (MARIGO : 2015)

A partir de la fin de la guerre froide et suite au changement de régime politique en Hongrie (en 1989), les documents de la sécurité et de la défense nationales, ainsi que les principes de l'Armée Hongroise et les programmes du Ministre des Affaires Étrangères mettent en avant la contribution au système complexe de la communauté internationale visant la protection de la paix. A cette époque, la Hongrie souhaite donc intégrer l'OTAN et l'Union Européenne, ce qui se traduit par la création du Groupe de Visegrad (avec l'ancienne Tchécoslovaquie et la Pologne) en 1991, qui vise à favoriser l'intégration de ses membres dans ces deux institutions. La Hongrie est ainsi l'un des premiers pays à rejoindre le Partenariat pour Paix proposé par l'OTAN et elle commence les négociations avec l'UE en vue d'une adhésion. *“Dans le domaine militaire, cette évolution se traduit par une réforme profonde visant à passer d'une armée essentiellement consacrée à la défense du territoire national à une armée moins nombreuse, plus performante et professionnalisée, et capable de projection de force à l'étranger” (MARIGO : 2015).*

Ses contributions à la sécurité globale et au maintien de la paix ont augmenté régulièrement jusqu'en 1999, lorsque la Hongrie a rejoint l'OTAN et a donné la priorité à ses opérations en Bosnie-Herzégovine, au Kosovo et en Macédoine. L'intérêt particulier à la stabilité des Balkans est dû à la présence de fortes minorités hongroises dans des pays voisins (Slovaquie, Roumanie, Ukraine, Serbie, etc.). Les conflits territoriales avec ces pays ont pris fin après la seconde guerre mondiale, cependant la Hongrie est toujours concernée par leur situation interne, et vise à éviter une aggravation des tensions ethniques dans la région. Un autre facteur important qui concerne les Balkans est la situation de l'Ex-Yougoslavie, par laquelle la Hongrie est particulièrement préoccupée, due principalement à la présence d'une forte minorité hongroise en Serbie (région autonome de la Voïvodine). *“En cas d'aggravation ou d'absence de règlement de la crise yougoslave, Budapest a ainsi à craindre pour la minorité vivant en Serbie, un afflux éventuel de réfugiés sur son sol et l'atrophie des échanges économiques avec une zone qui serait restée durablement en état de guerre.”* (MARIGO : 2015).

A travers les vingt dernières années, on a pu assister donc à l'amélioration de l'implication de l'Armée Hongroise dans les missions internationales, autant en qualité, qu'en nombre d'effectif mobilisé. De quelques observateurs militaires impliqués aux premières missions, à travers la participation dans les opérations de l'OTAN, on est arrivé au “sommet” de la profession militaire contemporaine : l'ensemble des activités militaires et civiles internationales est géré par la République Hongroise dans un département en Afghanistan. En automne 2008, la deuxième mission hongroise a prouvé sa capacité d'autonomie pour conduire une opération internationale à Kosovo, dans les pays des Balkans.

Cependant, après son adhésion à l'Union européenne en mai 2004, la Hongrie a élargi le déploiement de ses troupes dans des missions à l'étranger. Il a également été déployé auprès de l'OSCE et d'autres missions multilatérales (OIR).

On peut donc voir que la Hongrie porte une attention particulière aux opérations du maintien de la paix et à la préservation de la sécurité internationale afin d'assurer la défense de ses frontières et sa stabilité interne.

1.4. La structure décisionnelle politique pour la contribution hongroise aux missions du maintien de la paix¹⁰

Après la chute du communisme, la Constitution modifiée de 1989 a immédiatement reconnu le besoin international de maintien de la paix à la demande des Nations Unies. Les progrès politiques ultérieurs avec l'adhésion à l'OTAN et à l'Union européenne ont également conduit à des modifications de la Constitution. En 2003, plus précisément, le Parlement a décidé de transférer tous ses pouvoirs décisionnels au gouvernement à l'occasion de la nécessité d'une prise de décision du Conseil de l'Atlantique Nord sur le déploiement et le mouvement des troupes. Le même changement juridique sur les compétences a été opéré en 2006 par rapport à l'UE. En 2007, après la signature du traité de Lisbonne, la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE a été intégrée à la Constitution hongroise afin de "préserver la paix, de prévenir le développement des conflits et de renforcer la sécurité nationale".

En 2010, le nouveau gouvernement a modifié la législation et a modifié tous les documents stratégiques. Selon la loi fondamentale de la Hongrie adoptée par l'Assemblée Nationale le 18 avril 2011 : *"Les activités principales des Forces de Défense Hongroises (FDH) comprennent des tâches de maintien de la paix découlant des accords internationaux ainsi que des activités humanitaires conformes aux règles du droit international."* (Article 45) La loi régit également la prise de décision concernant la participation à des missions de maintien de la paix partageant la responsabilité entre le gouvernement et le parlement. La loi fondamentale établit une distinction entre "les manœuvres transfrontalières" et les "déploiements", qui sont décidés cas par cas, soit par le Parlement, soit par le gouvernement. Le gouvernement décide de toute manœuvre transfrontalière des Forces de Défense Hongroises et des forces armées étrangères. Le gouvernement a également le pouvoir de résoudre tout déploiement de troupes hongroises et de forces armées étrangères sur la base d'une décision de l'UE et de l'OTAN. Le Parlement décide de tout déploiement étranger ou national et de tout stationnement étranger des Forces de Défense Hongroises. Si le

¹⁰ Source : Zoltan Szenes : Contributor profile : Hungary ; Université Nationale des Services Publiques, Budapest, Hongrie, 10 Septembre 2015 ; lien électronique : <https://s3.amazonaws.com/ipi-pdf-document-store/ppp-profiles/europe/ipi-pub-ppp-Hungary.pdf>

gouvernement prend une décision sur une opération de maintien de la paix ou humanitaire à l'étranger, il a l'obligation d'en informer immédiatement le Parlement et le Président de la République.

Selon la nouvelle loi fondamentale (qui a remplacé l'ancienne constitution), l'ensemble du cadre juridique des questions liées à la défense a dû être revu et ajusté en conséquence. À cet égard, le Parlement a approuvé la loi CXIII de 2011 sur la Défense Nationale et les Forces de Défense Hongroises ainsi que sur la mise en œuvre de mesures juridiques spéciales. La Loi sur la Défense Nationale contient également des dispositions relatives au maintien de la paix.

Le nouveau gouvernement hongrois a également mis en place une nouvelle politique étrangère et de sécurité (intitulée "ouverture globale") et a réévalué sa politique de défense (renouvellement des forces armées). Cependant, le niveau général d'effectif en matière de maintien de la paix n'a pas changé: il reste à 1 000 soldats et 100 policiers. En 2011, le gouvernement a formulé une nouvelle Stratégie de Politique Étrangère Nationale¹¹, a élaboré une nouvelle Stratégie de Sécurité Nationale¹² et également une nouvelle Stratégie Militaire Nationale¹³. Ces documents stratégiques affirment que la Hongrie soutient l'ONU dans le maintien de son principal rôle dans la gouvernance mondiale, la gestion des crises et le maintien de la paix. Ils soulignent également que la Hongrie contribuera aux opérations internationales de maintien de la paix, de stabilisation ou humanitaires menées par les Nations unies, l'OTAN, l'UE et l'OSCE. La nouvelle stratégie militaire est plus spécifique lorsqu'elle souligne le rôle principal des Forces de Défense Hongroises dans les opérations de paix. En effet, depuis l'année 2000, 96% des 1 845 casques bleus hongrois déployés dans les missions de l'ONU étaient des militaires.

¹¹ <https://net.jogtar.hu/jogszabaly?docid=A1100113.TV&mahu=1>

¹² https://www.ecfr.eu/page/-/Hongrie_-_2012_-_National_Security_Strategy.pdf

¹³ https://www.kormany.hu/download/b/ae/e0000/national_military_strategy.pdf%23!DocumentBrowse

1.5. Les missions du maintien de la paix de l'Armée Hongroise - rapport du Parlement hongrois (06/06/2017)¹⁴

“La Hongrie est engagée dans le maintien du paix et de la sécurité international. Le support des mécanismes internationaux au service de la prévention des crises et de la gestion des conflits est également primordial pour la sécurité intérieure du pays. C'est pour cette raison-là que la Hongrie souhait jouer un rôle actif au sein des organisations globales et régionales faisant partie de la structure de la sécurité internationale.”

(Stratégie Militaire Nationale de la Hongrie, 2012)

Selon l'article 1 de la Loi Fondamentale de Hongrie, texte constitutionnel entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012, le Parlement monocaméral hongrois (l'Assemblée Nationale hongroise) a la compétence de décider des opérations militaires. L'article 47 se veut plus précis : c'est le gouvernement qui décide des mouvements transfrontaliers des troupes de l'Armée Hongroise et des forces armées étrangères. De plus, selon l'article 45, l'Assemblée nationale décide de l'emploi de l'Armée hongroise à l'étranger ou en Hongrie, de son stationnement à l'étranger, ainsi que de l'emploi des forces armées étrangères dans le pays ou à partir de son territoire.¹⁵

La loi CXIII de 2011 portant sur la défense nationale et sur l'armée hongroise ainsi que sur les mesures à instaurer dans un état d'urgence, exprime les actions suivantes concernant les opérations de paix:

- maintien de la paix
- opération humanitaire
- action humanitaire dans une zone d'opération étrangère

A part des stratégies gouvernementales sur les objectifs et les formes des missions de l'Armée Hongroise ainsi que sur leurs conséquences politiques extérieures et intérieures - tandis que tous les partis politiques condamnent les différentes formes du terrorisme, des génocides pour des motifs religieux et/ou ethniques et des crimes contre l'humanité - il n'y a

¹⁴ Source : Rapport de l'Assemblée Nationale Hongroise : Les missions du maintien de la paix de l'Armée Hongroise II., Budapest, Hongrie, 6 Juin 2017 ; lien électronique : http://www.parlament.hu/documents/10181/1202209/Infojegyzet_2017_49_MH_missziok_2.pdf/ab17dc18-6ce7-47e2-99b9-1b4638cf3bf0

¹⁵ <http://www.operationspaix.net/78-fiche-d-information-de-l-etat-hongrie.html>

pas d'accord unanime dans l'Assemblée Nationale hongroise. Pour donner l'exemple, on peut citer le débat sur l'adhésion à la mission internationale contre l'Etat Islamique de 2015.



Source : <https://ensz.kormany.hu/az-ensz-szerepe-a-nemzetkozi-bekefenntartasban>

1.6. Les missions actuelles de l'Armée hongroise:

Au sein des opérations militaires à l'étranger, la contribution la plus importante de l'Armée Hongroise concerne les missions de l'OTAN. En ce qui concerne la zone géographique la plus marquée par la présence des troupes hongroises, il est important de savoir que plus de la moitié des militaires effectuant un service à l'étranger sont en mission - sous la direction de l'UE ou de l'OTAN - dans les pays des Balkans, ces derniers appartenant à la sphère d'influence de la politique de sécurité hongroise.

Les missions de l'ONU:

En ce qui concerne les missions onusiennes, la Hongrie participe à celle du Chypre (**UNFICYP**) avec l'effectif le plus important. Celle-ci est également la mission du maintien de la paix la plus ancienne à laquelle la Hongrie contribue, l'adhésion hongroise datant de 1995. Une participation de 150 personnes au maximum est couverte par le décret gouvernemental 2156/1995. (V.29.), modifié par la décision gouvernementale de 2213/1997. (VII.24.). Pendant l'année 2016, le contingent hongrois a maintenu le *status quo* avec 77 personnes en moyenne dans cette zone de "ligne verte".

La Hongrie contribue également à la mission du maintien de la paix de l'ONU au Liban (**UNIFIL**), avec un nombre maximal de 10 personnes selon la décision parlementaire de 44/2006. (X. 10.). En 2016, 4 cartographes hongrois ont exécuté leur service dans cette mission.

En plus de cela, la Hongrie participe aux missions onusiennes de Sahara Occidentale (**MINURSO**) depuis 1997. En 2016, 7 observateurs militaires hongrois ont été présents pour assurer le cessez-le-feu dans la zone sous occupation marocaine.

Cependant, selon le décret gouvernemental de 1257/2015. (IV. 23.), l'Armée hongroise a également contribué aux missions onusiennes à la République centrafricaine (**MINUSCA**) supportant le désarmement, la protection civile et le soutien des autorités locales avec la participation de 2 officiers généraux et 2 observateurs militaires.

Les missions de l'OTAN:

La plus importante mission du maintien de la paix de l'Armée Hongroise en matière d'effectif est celle du **Contingent KFOR au Kosovo**, effectuant son service selon le décret gouvernemental de 2076/2008. (VI.30.). Pendant l'année 2016, 370 personnes en moyenne étaient au service dans ce secteur, ainsi qu'en Mai 2017, 373 personnes hongroises étaient présentes dans cette mission.

A part de KFOR, l'Armée Hongroise a également participé à la mission "**Soutien résolu**" (**Mission Resolute Support**) en Afghanistan sous la direction de l'OTAN.

A la fin de l'année 2014, l'opération FIAS (Force internationale d'assistance et de sécurité) en Afghanistan a été réorganisée: au cours de ce processus, la FIAS a progressivement remis la responsabilité complète de la sécurité aux forces gouvernementales afghanes. Entre 2015-2024, au cours de la “*décennie de transformation*”, l'Afghanistan va affermir sa souveraineté. A cet égard, selon le décret gouvernemental de 1730/2014. (XII. 12.), la Hongrie continuera participer à cette opération avec:

- un contingent opérationnel spécial de maximum 50 personnes
- un groupe de maximum 13 personnes assurant la formation aérienne d'un hélicoptère de transport Mi-17
- 30 personnes de l'Élément de soutien national
- une section de protection de maximum 30 personnes

Pendant l'année 2016, la Hongrie a servi à cette opération avec 105 personnes en moyenne, ainsi qu'en Mai 2017, 90 personnes hongroises étaient présentes dans cette zone.

Les missions de l'UE

Le Contingent EUFOR de l'Armée hongroise effectue son service selon le décret parlementaire de 128/2004. (XI.23.) - portant sur les opérations militaires du maintien de la paix dans les Balkans (**ALTHEA**) - sous la direction de l'Union Européenne.

Suite à la guerre de Bosnie-Herzégovine, en moyenne 163 militaires hongrois ont effectué service du maintien de la paix en 2016.

La participation hongroise à la mission **EUTM MALI** est accordée par le décret gouvernemental de 1242/2016. (V. 18.), avec un nombre maximal de 15 personnes et avec une date limite de 18 Mai 2018. L'objectif de l'opération EU MALI est l'amélioration de la performance militaire pour une démarche efficace contre les actions extrêmes, ainsi que pour l'évitement de ces dernières. Pendant l'année 2016, en moyenne 3 militaires étaient présents à la mission.

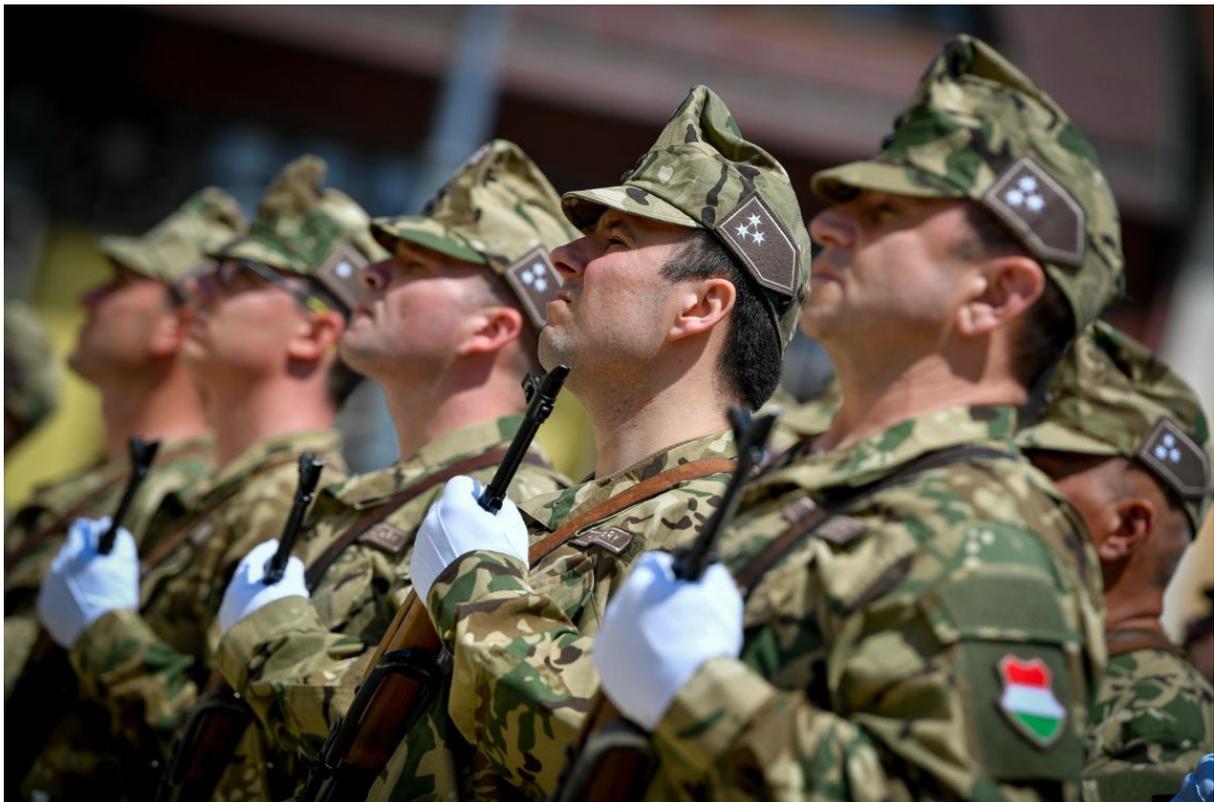
L'Armée Hongroise participe à d'autres missions de l'UE en Somalie également, notamment à celle qui vise à l'instruction des forces de sécurité somaliennes (**EUTM Somalia**). La participation actuelle est validée par le décret gouvernemental de 1755/2016.

(XII. 14.) avec une date limite de 31 Décembre 2018. L'armée hongroise a fourni 8 militaires pour cette mission en 2016.

Cependant l'Armée Hongroise contribue à la Mission Observatrice de l'UE en Georgie (**EU MM**) avec 5 observateurs militaires non-armés, ainsi qu'à l'opération méditerranéenne de l'UE (**NAVFOR MED**) avec 3 officiers d'état major.

Les opérations en Irak (contre l'Etat Islamique)

L'implication militaire hongroise dans la coalition internationale - sous direction américaine - contre l'Etat Islamique est validée par le décret parlementaire de 17/2015. (IV. 17.). Par ce décret, l'Assemblée Nationale hongroise autorise l'Armée Hongroise à effectuer son service avec un contingent militaire de maximum 150 personnes et avec les équipements techniques et militaires nécessaires. La date limite de l'exécution du service est le 31 Décembre 2017.



Source : Demokrata (<https://demokrata.hu/magyarorszag/visszatertek-a-honvedek-109002/>)

1.7. La contribution financière de la Hongrie aux missions du maintien de la paix

Comme l'ONU ne dispose pas de sa propre armée, le personnel militaire pour ses 16 missions en cours est fourni par les États membres. Le financement des missions est également à la charge des États membres, selon un acompte défini. Les missions de l'OTAN sont financées d'une part par un budget militaire commun des États membres, d'autre part par une "contribution indirecte ou nationale" de chaque État membre.

L'Union Européenne compte sur les ressources des États membres selon l'article n° 28 du traité de Lisbonne pour atteindre les objectifs de ses missions du maintien de la paix et de gestion de crise. Les États membres sont obligés à payer leur attribution en fonction de leur revenu national annuel. De ce processus, se construit le système ATHENA qui finance une certaine partie des opérations militaires de l'UE. Pourtant, la plupart des coûts des opérations militaires ou sécuritaires n'appartiennent pas à la catégorie du système ATHENA, ils sont donc pris en charge par les États membres participant à ces missions. En 2015, à peu-près 85-90% des missions de l'UE a été financé par les États membres.

A part cela, toute contribution aux opérations internationales du maintien de la paix et de gestion de crise est fournie par le budget national de l'État - comme dans le cas des opérations en Iraq.

“De façon chronologique, l'attention hongroise se concentre en premier lieu sur l'action des Nation unies et des opérations de maintien de la paix, notamment touchant les régions du Moyen-Orient et de l'Afrique. Depuis les années 2000, le pays contribue aux opérations de maintien de la paix de l'ONU dans huit pays sur trois continents différents, et plus de 1800 Hongrois servent sous le drapeau de l'ONU. Cependant, seulement 10% des ressources financières hongroises sont allouées à l'ONU en termes de contribution aux opérations de la paix. En effet, l'attention de la Hongrie ne se concentre cependant pas exclusivement sur l'ONU. Grâce à l'établissement de l'OSCE, le pays peut être davantage présent sur le continent européen, avec un accroissement des contributions au milieu de la décennie 1990. De fait, 20% des contributions sont allouées à l'Union européenne. Finalement, c'est bien l'OTAN qui reçoit la plus grande part des contributions financières du

pays, qui sont à hauteur de 70%.” (MARIGO : 2015). On voit donc, que ce sont les missions et opérations du maintien de la paix menées par l’OTAN qui sont mises en avant par le gouvernement hongrois qui décide du financement de ces missions.

1.8. L’internationalisation des forces armées hongroises¹⁶

Les opérations de paix ont complètement transformé l’organisation traditionnelle de l’armée hongroise (rythme de la bataille), les conditions de service, l’entraînement et les tâches de toutes les parties. Ces missions sont attirantes aux soldats pour leurs difficultés, pour une meilleure rémunération et pour les tâches de service variées. Elles constituent un aspect important du recrutement militaire hongrois.

En raison des particularités du maintien de la paix, une opération, ainsi que l’entraînement préparatif se divise en trois cycles qui ont été introduits dans les troupes au sol en 2004: six mois d’entraînement et de préparation à la mission; six mois d’activité missionnaire; six mois de repos ou de formation en vertu de l'article 5. Les entraînements préparatifs se caractérisent de plus en plus par les méthodes en profondeur (bottom-up), les solutions opérationnelles spécifiques et les procédures d’entraînement “guerrier”. Des formateurs, des techniciens, des spécialistes des unités "spécialisées" (tireurs légers, mixtes légers, techniques, santé, logistique, etc.) participent régulièrement à la préparation du personnel à déployer. La formation aux opérations du maintien de la paix est organisée par le commandement du terre, tandis que la préparation du personnel militaire des Nations Unies, de l'OSCE, de l'UE, de l'OTAN et des experts appartient au Centre de Formation au maintien de la paix de l’Armée Hongroise.

La formation devient de plus en plus internationalisée, comme les forces hongroises sont généralement impliquées dans le maintien de la paix au sein des formations fédérales ou des formations multinationales. Dans certaines missions (Chypre: slovaque-hongrois, KFOR: italien-hongrois, EUFOR: italien-hongrois), la mission se réalise en collaboration internationale à l'origine, ce qui implique évidemment une formation commune des équipes. Au cours des années 2004-2006, les forces terrestres multinationales

¹⁶ Source : Zoltan SZENES : A békefenntartás hatása a magyar haderőre (L’influence des opérations du maintien de la paix sur les forces armées hongroises), article sur la coopération internationale dans les opérations de paix - Défis et limites présenté lors d’une conférence internationale (Graz, 8-10 juin 2006)

hongro-italo-slovène, ont participé ensemble aux opérations du maintien de la paix dans les Balkans, ce qui convient parfaitement à la préparation d'un groupement tactique de l'UE entré en vigueur depuis 2007. L'importance d'une formation internationalisée est également renforcée par le fait que les forces offertes à la Force de Réaction de l'OTAN et à l'UE sont généralement déployées immédiatement ou à bref délai dans les opérations de maintien de la paix, donc les résultats de la formation dans le cadre international peuvent être utilisés toute de suite dans la mission. Une condition importante pour les missions internationales est la capacité de collaboration, à laquelle l'Armée Hongroise accorde une attention particulière à partir de l'époque de son adhésion à l'OTAN.

Les forces militaires reçoivent généralement le meilleur équipement (souvent le plus récent), du matériel de combat neuf ou reconditionné, des systèmes de satellite et des systèmes informatiques. Une partie du budget est également consacrée aux tâches générales et spécifiques du maintien de la paix. Le budget annuel de l'Armée Hongroise augmente régulièrement, compte tenu des coûts de développement technique et de logistique, estimés à plus de 10% du budget annuel de la Défense.

Au fur et à mesure comme la distance parcourue par les activités des missions du maintien de la paix augmentait, la logistique des opérations s'est également considérablement transformée. Dans le cadre de la mission IFOR / KFOR, l'Armée Hongroise a assuré l'organisation logistique (toutes les tâches postérieures à l'expédition depuis la Hongrie), mais désormais cette dernière ainsi que des solutions de logistique sont assurées par un cadre multinationale. Pour en donner un exemple, en Irak, il existait déjà un système logistique mixte (américain) - hongrois largement basé sur les capacités du bataillon logistique hongrois. En Afghanistan, la logistique (à l'exception des fournitures nationales de base) est déjà complètement intégrée au système international (canadien, allemand). Assurer le transport pour des missions qui sont de plus en plus éloignées de la Hongrie a été particulièrement difficile, ce qui est désormais résolu par le service des transports s'inscrivant dans un système entièrement multinational (comités de transport OTAN / UE, sociétés de transport étrangères). Le transport des troupes hongroises aux zones des opérations du maintien de la paix s'effectue non seulement par voie terrestre (rail, route), aérien, mais aussi par transport maritime.

II. Les opérations actuelles du maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies

2.1. Le Maintien de la paix des Nations Unies

Le maintien de la paix des Nations Unies est un outil primordial pour la communauté internationale afin de promouvoir la paix et la sécurité. L'Organisation des Nations Unies est le seul acteur mondial sur la scène internationale ayant des responsabilités dans le monde entier. L'organisation est le premier acteur à s'engager dans des opérations de gestion de crise en 1948, avec la création de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve au Moyen-Orient (ONUST). Grâce à son expérience dans le cadre international, est désormais l'acteur le plus important dans ce domaine. Aujourd'hui, on parle surtout des opérations du maintien de la paix, car cette activité n'est plus un contrôle de la mise en œuvre d'un cessez-le-feu ou d'un accord de paix, mais dans presque tous les cas, les Casques Bleus doivent intervenir dans un conflit déjà en cours. Actuellement, environ deux tiers des soldats de la paix se trouvent dans de telles situations.

“Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies aident les pays touchés par les conflits à créer les conditions du retour à la paix. Nous avons des forces uniques, notamment la légitimité, le partage des charges, ainsi qu'une capacité à déployer des troupes et la police, venues du monde entier, en les intégrant au personnel civil de maintien de la paix afin de s'acquitter d'un certain nombre de mandats établis par le Conseil de sécurité de l'ONU et l'Assemblée générale des Nations Unies.”¹⁷ (Organisation des Nations Unies)

Depuis 1948, 71 opérations du maintien de la paix ont été lancées par l'ONU, actuellement 14 opérations sont en cours dans de nombreuses régions à travers le monde.¹⁸

¹⁷ <https://peacekeeping.un.org/fr>

¹⁸ Source : <https://hu.ambafrance.org/Infographie-Les-operations-de-maintien-de-la-paix-de-l-ONU> ; <https://peacekeeping.un.org/en/where-we-operate>

2.2. Distinction des opérations humanitaires par l'ONU¹⁹ :

Les opérations de l'ONU sont guidées par trois principes fondamentaux :

- Consentement des parties ;
- Impartialité ;
- Non-recours à la force sauf en cas de légitime défense ou de défense du mandat.

L'ONU divise les opérations humanitaires de la manière suivante :

Maintien de la paix (*peace-keeping*) : une opération complexe visant à réduire l'hostilité entre les parties au conflit (sur la base d'un traité international). Son objectif est d'améliorer et de stabiliser la situation, de maintenir la trêve et de séparer les parties prenant part du conflit. La spécificité de cette opération est qu'elle est réalisée avec le consentement de toutes les parties;

Imposition de la paix (*peace enforcement*) : peut être diplomatique, militaire, économique. La différence par rapport au maintien de la paix, est qu'en cas d'échec à utiliser des moyens pacifiques, des méthodes coercitives impliquant une action militaire devraient être mises en place, et il ne faut pas que ce type d'opération soit réalisée avec le consentement des parties adverses.

Création de la paix (*peace-making*) : ce type d'opération est mis en place quand le conflit est déjà déclenché, et sa gestion devient nécessaire. Cette opération comprend l'utilisation des moyens diplomatiques et des moyens et des actions militaires préventives. La médiation, la négociation et la création des blocages possibles peuvent être le moyen diplomatique de réconciliation. Le déploiement démonstratif des forces militaires apparaît comme une étape pré-militaire vers la paix.

Consolidation de la paix (*peace-building*) : l'ensemble de procédures à travers lesquelles un pays, une région est amené à son fonctionnement quotidien, normal, et qui lui permettent de retrouver toutes ses conditions de vie d'avant conflit. Les experts civils des organisations internationales ont un rôle plus important à jouer dans la consolidation de la

¹⁹ Source : http://epa.oszk.hu/02400/02463/00001/pdf/EPA02463_hadtudomanyi_szemle_2008_1_001-006.pdf

paix que les soldats, mais la présence militaire est évidemment inévitable pour empêcher la résurgence des conflits et des actes armés à long terme.

Opération humanitaire (*humanitarian relief*) : une opération menée dans le cadre de missions de soutien de la paix visant à réduire la souffrance humaine dans des lieux où les autorités locales ne sont pas en mesure d'assurer un support adéquat à la population.

Les opérations de maintien de la paix comprennent les cinq opérations de base énumérées ci-dessus, dont l'exécution est déterminée par la situation de conflit particulière.

La prévention des conflits englobe les activités qui empêchent une nouvelle escalade des conflits entre les parties opposées et, en cas de conflit déjà existant, facilitent la gestion du conflit par des moyens diplomatiques. Pour ce faire, il est nécessaire d'utiliser différentes méthodes. Une telle prévention de conflit peut être constituée de dialogues préventifs, de différentes politiques renforçant la confiance des parties. En ce qui concerne la gestion des conflits, de l'imposition de la paix - à travers de la consolidation et du maintien de la paix - à la consolidation de la paix, le rôle militaire se réduit et le rôle de civil devient de plus en plus important.



Source : <https://theglobalobservatory.org/2018/02/peacekeeping-chapter-seven-half/>

2.3. La contribution hongroise aux opérations du maintien de la paix de l'ONU²⁰

Comme nous venons de voir dans la partie précédente, la Hongrie participe depuis très longtemps aux missions du maintien de la paix. Après le changement de régime, l'Armée Hongroise a envoyé des observateurs militaires ayant des mandats de l'ONU, ainsi que quelques équipes en Afrique (Angola, Ouganda, Mozambique) et au Moyen-Orient (Irak, Koweït). En 1993, la Hongrie a rejoint la Mission des Nations Unies pour la paix à Chypre avec une équipe d'observation de quatre membres.

Les premiers "véritables" Casques Bleus hongrois des Nations Unies (116 personnes) ont commencé leurs activités en 1995 dans le cadre de la mission hongroise du bataillon austro-hongrois-slovène de la mission du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP). Depuis 1995, la Hongrie participe également à la séparation des forces armées égyptiennes et israéliennes sur la péninsule du Sinaï. En été 1999, nouvelle destination : le Kosovo. Les activités de la mission sont effectuées ici par le bataillon des forces de défense hongroises dans le cadre de l'opération KFOR. Depuis Juillet 2004, les troupes hongroises sont également présentes dans les opérations de maintien de la paix en Afghanistan dans le cadre de l'opération FIAS. Il faut également mentionner les environ 300 personnes effectuant leurs services au sein de l'équipe bosnie-hongroise (SFOR). Suite à la demande des États-Unis, à partir de 2003, les forces de défense hongroises ont également participé au maintien de la paix en Irak. Les autres États concernés sont le Cambodge (129 policiers hongrois non armés), la Géorgie (7 personnes) et la Macédoine (40 gardes).

Selon les données de 28 Février 2019 de l'ONU²¹, la Hongrie participe actuellement aux missions du maintien de la paix avec 26 personnes au total, dont:

- 2 policiers (police)
- 9 experts en mission (United Nations Military Experts on Mission - UNMEM)
- 5 troupes de contingent (contingent troops)
- 10 officiers d'état major (staff officers)

²⁰ Source : Petra SZALAI : L'ONU, maintien de la paix, contribution hongroise ; lien électronique : http://mhtt.eu/hadtudomany/2011/2011_elektronikus/2011_e_5.pdf

²¹ <https://peacekeeping.un.org/fr/troop-and-police-contributors>

2.4. Les missions du maintien de la paix de l'ONU actuellement en cours avec une contribution hongroise

*UNFICYP - United Nations Peacekeeping Force in Cyprus*²²

Chypre est devenue indépendante en 1960. La constitution de l'État nouvellement fondé a fixé le pouvoir de la communauté à majorité chypriote grecque et de la minorité turque à Chypre et a interdit à l'île d'être annexée à la Grèce. Cela a conduit à une opposition très violente de la part des chypriotes grecs qui se traduisait par des actes de plus en plus violents commis par une organisation terroriste dénommée Organisation nationale des combattants de Chypre. Cependant, le nouveau système étatique a été attaqué également par la partie turque. Les chypriotes turcs n'étaient pas satisfaits du quota de 30% des agences gouvernementales, des fonctions publiques et de l'armée et exigeaient le même pouvoir que les Grecs. Cette hostilité persistante a conduit à une fracture politique en décembre 1963: les Grecs ont mis fin à la double structure du pays et ont restreint les droits de la population turque dans presque tous les domaines. Après l'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement grec, la situation des chypriotes turcs s'est considérablement détériorée. À la suite des attaques armées des Grecs, de nombreux Turcs n'avaient qu'un seul choix : de s'enfuir. Bien que, conformément à la constitution, les soldats britanniques pouvaient rester sur l'île, en Mars 1964, ils ne pouvaient pas contrôler seuls la situation. Le Conseil de Sécurité des Nations Unies a donc proposé sa propre aide, envoyant des Casques Bleus sur le territoire. En vertu du décret 186 du Conseil de Sécurité de l'ONU, entre Mars et Avril 1964, 6 369 soldats des Nations Unies sont arrivés sur l'île, notamment de la Finlande, de la Suède, de l'Angleterre, de l'Irlande, du Canada et de l'Autriche.

En 1974, le coup d'Etat nationaliste grec a mis fin à cette situation, qui a été suivi par l'intervention turque qui a poussé plus de 200 000 Grecs à quitter leur foyer dans la partie nordique de l'île. Les autorités turques ont installé des dizaines de milliers de Turcs dans ces maisons et sur ces terres. Bien que l'ONU ait condamné le plus sévèrement possible l'action de l'armée turque, la division de l'île est devenue définitive.

La mission de maintien de la paix a été donc lancée en 1964 par l'ONU, à laquelle participent aujourd'hui encore des représentants de nombreux pays. La paix doit être

²² Sources : <https://www.haborumuveszete.hu/alakulatok-hirei/ciprus-bekejenek-orzeset-vallaltak> ;

maintenue dans la zone de conflit entre les deux pays opposés, conformément à la situation opérationnelle établie en 1974.

L'Armée Hongroise participe à cette depuis 1993. Au début, la Hongrie a envoyé quatre observateurs hongrois, depuis 1995, une sous-unité militaire chargée de maintenir l'accord de cessez-le-feu, de séparer les parties adverses et de préserver la paix sur l'île.

A l'heure actuelle, l'ONU déploie 1004 personnes au total dans cette mission, dont 151 civils, 736 troupes de contingent, 65 policiers et 52 officiers d'état major²³. En Février 2019²⁴, la contribution hongroise comprenait 11 personnes au total, dont 5 contingents militaires et 6 officiers d'état général.

Les membres de l'équipe militaire hongroise à Chypre sont en poste dans trois bureaux de garnison. Avant tout, les Casques Bleus hongrois contrôlent le maintien du statu quo, principalement dans la zone de conflit opposant les forces. Leur tâche consiste à observer la construction et le renforcement des postes militaires, la prévention des manœuvres et des provocations militaires, la détection des violations des lois aériennes, l'élimination des intrus illégaux et la prévention de la construction illicite. Ils participent aussi occasionnellement aux services de police, surveillant les manifestations, ainsi qu'à assurer les rencontres diplomatiques entre les dirigeants chypriotes grecs et turcs.



https://honvedelem.hu/cikk/34005_a_bekefenntartas_ugyanolyan_nehez_mint_a_beke_megteremtese

²³ Source : <https://peacekeeping.un.org/fr/mission/unficypr>

²⁴ Source : https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/3_country_and_mission_12.pdf

Le Sahara occidental, presque entièrement situé dans la zone désertique, était une colonie espagnole depuis la fin du XIX^e siècle et pendant quatre vingt ans. La population locale avait essayé d'établir leur propre organisation politique sous le statut colonial. Comme ils n'ont pas réussi à atteindre leur objectif par des moyens pacifiques, le 10 mai 1973, le Polisari (Front populaire pour la libération de la Saguia El-Hamra et Rio de Oro) a été créé et son objectif principal était de libérer entièrement le Sahara occidental. En 1975, des négociations ont commencé entre le gouvernement espagnol, le Maroc et la Mauritanie. Comme aucun des États n'a reconnu le Polisario en tant que propriétaire potentiel de la zone, les deux tiers de la zone sont allés au Maroc et un tiers à la Mauritanie, selon la Convention de Madrid. A la fin du mois de novembre 1975, l'armée marocaine a occupé une partie du territoire du Sahara occidental. En collaboration avec la Mauritanie, et avec l'accord des espagnols sortant du territoire, les troupes marocaines ont commencé à envahir la région de deux directions différentes. Cette intervention militaire s'est accompagnée d'une émigration massive de la population locale.

Javier Perez de Cuellar, secrétaire général des Nations Unies, a décidé en 1985, en collaboration avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA), de mettre en place une mission visant à définir la situation finale de la région. La mission prévue a été approuvée à la fois par le royaume marocain et le Polisario, mais seulement le 30 août 1988. En 1988, le Maroc et le Polisario ont tous les deux adopté le plan de paix des Nations Unies pour le Sahara occidental. Un référendum a permis au peuple de décider librement s'il souhaitait continuer d'exister en tant qu'État indépendant ou en tant que province du Maroc dotée de certains droits. En 1990, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté les décisions 158/90 et 160/90, qui comprenaient le plan de règlement des conflits au Sahara occidental et le référendum librement proclamé. En 1991, l'ONU a établi la mission MINURSO qui a mis en vigueur un cessez-le-feu entre les parties adverses. Depuis 1998, les tâches militaires de la mission ont pris de l'importance, notamment la surveillance au respect du cessez-le-feu, les patrouilles, le contrôle des unités militaires et le renforcement de la présence de l'ONU.

²⁵ Source : <https://honvedelem.hu/cikk/13238/a-sivatagban-orzik-a-beket> , <https://peacekeeping.un.org/fr/mission/minurso>

A l'heure actuelle, 485 personnes effectuent leurs services dans le cadre de MINURSO, dont 230 civils, 19 troupes de contingent, 214 experts en mission, 7 officiers d'état major, 15 bénévoles²⁶.

Les forces de défense hongroises participent à la mission de l'ONU depuis 1995. Au début, 19 soldats hongrois effectuaient leurs services dans cette mission. Les Hongrois passent généralement un an en Afrique, mais la durée de leur service peut être prolongée avec leur consentement. MINURSO a eu également un commandant hongrois à sa direction : le général de division György Szára a servi pour le commandement militaire de la Mission des Nations Unies au Sahara occidental du 7 août 2002 à la mi-août 2005.

Aujourd'hui, 7 experts en mission hongrois sont en service sur le territoire du Sahara Occidental. Ils surveillent le respect de l'accord de cessez-le-feu ainsi que le respect des conventions militaires, ils doivent maintenir et renforcer la présence de l'ONU dans la région, et ils effectuent des différentes tâches logistiques et opérationnelles.



Source: <https://honvedelem.hu/cikk/13238/a-sivatagban-orzik-a-beket>

²⁶ Source : <https://peacekeeping.un.org/fr/mission/minurso>

*UNIFIL - United Nations Interim Force In Lebanon*²⁷

L'histoire du Liban, située à un peu plus de dix mille kilomètres carrés sur la côte orientale de la Méditerranée, est riche en conflits et en guerres. Le conflit israélo-libanais, ou conflit du Sud-Liban, a été une série d'affrontements militaires impliquant Israël, le Liban et la Syrie, l'Organisation de libération de la Palestine, ainsi que diverses milices non étatiques agissant à l'intérieur du Liban. Ce conflit a été soumis à une intensité variable sur les plans militaire, politique et économique depuis le début du XX^e siècle, sous la forme d'affrontements entre le juif palestinien et la population arabe. La question a gagné un poids politique mondial due à la guerre froide, puisque les États-Unis qui soutenaient l'indépendance de l'Israël et l'Union soviétique soutenant les États arabes se sont opposés sur le plan politique. La désintégration de l'ordre mondial bipolaire (la fin de la guerre froide) et certaines initiatives de paix finalement infructueuses n'ont pas mis fin au conflit, dans lequel les deux parties utilisent encore des instruments contraires aux droits de l'homme. Les Nations Unies sont présentes dans le pays depuis 1948.

La mission de l'UNIFIL a été créée par le Conseil de Sécurité des Nations Unies en mars 1978 pour confirmer le retrait d'Israël du Liban, rétablir la paix et la sécurité internationales et aider le gouvernement libanais à rétablir son autorité effective dans la région. Le mandat a dû être ajusté à deux reprises en raison des développements survenus en 1982 et en 2000.

Actuellement 11 115 personnes effectuent leurs services dans le cadre de la mission UNIFIL, dont 830 civils, 10 124 troupes de contingent, et 201 officiers d'état major²⁸.

Depuis 2006, l'Armée Hongroise envoie des cartographes hongrois effectuer leurs services au siège de l'UNIFIL, à Naqoura, où ils fournissent un appui à la géo-information aux unités de la mission pour les opérations de maintien de la paix dans le sud du Liban et participent à la mise en place des "points bleus" sur la Ligne bleue. En Février 2019, 2 officiers d'état major hongrois étaient présents sur le territoire. Cependant, la Hongrie vise à envoyer 50 militaires en automne 2019 dans le cadre d'un contingent polonais, puisque la Pologne se prépare à soutenir la mission des Nations Unies au Liban avec un contingent militaire de 250 hommes sur la ligne de démarcation entre les forces locales et israélienne.

²⁷ Source: <https://peacekeeping.un.org/en/mission/unifil>

²⁸ Source: <https://peacekeeping.un.org/en/mission/unifil>

*MINUSCA - United Nations Multidimensional Integrated Stabilization Mission In The Central African Republic*²⁹

Depuis décembre 2012, un conflit violent a éclaté dans la République centrafricaine, profondément appauvrie : affrontements ont eu lieu entre groupes rebelles musulmans et chrétiens. La longue période de conflit a été interrompue par une année relativement calme en 2016, mais au début de 2017, les conflits ont repris dans plusieurs villes du pays.

Préoccupé par la crise sécuritaire, humanitaire, politique, et la violation des droits de l'homme en République centrafricaine et par ses implications régionales, le Conseil de Sécurité de l'ONU a autorisé le 10 avril 2014 le déploiement d'une opération de maintien de la paix multidimensionnelle des Nations Unies - MINUSCA - dans laquelle la protection des civils était une priorité absolue. Ses autres tâches initiales comprenaient l'appui au processus de transition; faciliter l'assistance humanitaire; promotion et protection des droits de l'homme; soutien à la justice et à la primauté du droit; et processus de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement.

Actuellement 15 045 personnes effectuent leurs services dans le cadre de cette mission de l'ONU, dont 1 162 civils, 11 158 troupes de contingent, 169 experts en mission, 2042 policiers, 308 officiers d'état major, et 206 bénévoles³⁰.

La Hongrie participe à cette mission du maintien de la paix depuis ses débuts, actuellement 2 experts en mission et 2 officiers d'état général hongrois sont sur le territoire.

²⁹ Source: <https://peacekeeping.un.org/en/mission/minusca>

³⁰ Source : <https://peacekeeping.un.org/en/mission/minusca>

UNMIK - United Nations Mission in Kosovo

La guerre au Kosovo a été l'un des conflits armés de la crise slave méridionale en Yougoslavie à la fin des années 1990. Dans les années 1990, le Kosovo voulait devenir indépendant semblablement aux autres républiques yougoslaves, ce que les Albanais du Kosovo ont d'abord tenté de réaliser par des moyens pacifiques, puis par la lutte armée. La guerre du Kosovo a débuté en 1998. Le décret 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies a mis fin à la phase armée de la crise, faisant du Kosovo un protectorat de l'ONU sous occupation de l'OTAN. La décision n'a pas réglé le statut futur de la province. Le Kosovo a déclaré unilatéralement son indépendance le 17 février 2008, actuellement reconnue par 114 États membres des Nations unies.

Le mandat de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (UNMIK) a été défini par le Conseil de Sécurité dans sa résolution 1244 (1999). La mission a pour mandat de contribuer à créer les conditions d'une vie normale et paisible pour tous les habitants du Kosovo et à promouvoir la stabilité régionale dans les Balkans occidentaux.

Comme la Hongrie a un grand intérêt de maintenir la paix dans les Balkans, due à la proximité géographique et également de la présence d'une forte minorité hongroise dans ces pays, elle participe activement aux missions qui visent à résoudre la situation. L'Armée Hongroise envoie des militaires aux missions de l'UE, cependant deux policiers effectuent leurs services dans le cadre de la mission UNMIK, conduite par l'ONU.



Source : Blikk

(<https://www.blikk.hu/aktualis/kulfold/400-magyar-orzi-a-beket-koszovoban-ilyen-a-bekefenntartok-elete/1lqhpty>)

Conclusion

En conclusion, on peut donc voir que la Hongrie donne priorité aujourd'hui aux missions de maintien de la paix, car c'est à travers cette activité qu'elle peut garantir la défense de ses frontières. En contribuant au maintien de la paix au niveau international, le pays assure sa place dans la communauté européenne et mondiale, et participe activement à la stabilisation des situations de conflit à travers le monde ce qui amènerait à un monde pacifique, à une communauté mondiale humanitaire.

Le gouvernement actuel continue d'attacher de l'importance au maintien de la paix et entend contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales avec un nombre maximal de 1000 casques bleus hongrois. Le niveau d'ambition du gouvernement n'est pas facile à atteindre, car les priorités militaires peuvent être considérablement modifiées par des moyens militaires au cours de la période à venir. Il est probable que le maintien de la paix dans les Balkans s'oriente de plus en plus vers la police, l'administration judiciaire et la reconstruction, ce qui nécessitera moins de soldats.

Il est également important que l'attention positive du Ministère de la Défense sur les opérations internationales ne change pas à l'avenir. Tout doit être mis en oeuvre pour que les troupes de mission reçoivent le meilleur équipement et les meilleurs soins, qu'on prenne soin de leurs proches également, et que les connaissances et l'expérience des soldats retournant des missions soient correctement évalués. En raison de la réduction du nombre des soldats envoyés en mission, le rôle des réservistes et des volontaires militaires doit être réévalué.

Le maintien de la paix est sans aucun doute l'activité la plus réussie de l'Armée Hongroise au cours de ces dernières décennies. Le pays contribue efficacement à la résolution des crises internationales, et au respect des obligations des alliés. Il convient de veiller soigneusement à ce que la transformation des prochaines années n'affaiblisse pas ce système qui fonctionne bien, mais plutôt le renforce.

Bibliographie:

FARKAS Tibor, “Válságkezelés, válságreagáló műveletek” [Gestion de crise, opérations de réponse aux crises], *Hadtudományi Szemle*, vol. 1, no. 1., 2008.

GÁBOR Boldizsár, “A békeműveletekben való részvétel hatása a magyar haderőre” [L’influence de la participation aux opérations de maintien de la paix sur l’Armée Hongroise], thèse de doctorat, *Université de Défense Nationale Zrínyi Miklós*, Budapest, 2008.

JUHÁSZ Zsolt, “A magyar katonák külszolgálati tevékenysége” [Les opérations extérieures des soldats hongrois], *Honvéd Egészségügyi Központ*, 2014.

SZALAI Petra, “ENSZ, békefenntartás, magyar missziós szerepvállalás” [ONU, maintien de la paix, participation hongroise aux missions], 2011.

SZENES Zoltán, “Contributor profile: Hungary”, Université Nationale des Services Publics, Budapest, Hungary, 10 Septembre 2015.

SZENES Zoltán, “A békefenntartás hatása a magyar haderőre” [L’influence du maintien de la paix sur l’Armée Hongroise], discours prononcé à la conférence internationale intitulée *Coopération internationale dans les opérations de paix - Défis et limites*, 8-10 Juin 2006, Graz

Sources numériques:

Ambassade de la France à Budapest : *Infographie : "Les opérations de maintien de la paix de l'ONU"*, lien électronique :

<https://hu.ambafrance.org/Infographie-Les-operations-de-maintien-de-la-paix-de-l-ONU>

Assemblée Nationale Hongroise : *Les missions du maintien de la paix de l’Armée Hongroise*, le 6 Juin 2017, lien électronique:

https://www.parlament.hu/documents/10181/1202209/Infojegyzet_2017_49_MH_missziok_2.pdf/ab17dc18-6ce7-47e2-99b9-1b4638cf3bf0

La Hongrie dans l'ONU : *Le rôle des Nations Unies dans le maintien de la paix internationale*, article sur le site du gouvernement hongrois, lien électronique :

<https://enz.kormany.hu/az-enz-szerepe-a-nemzetkozi-bekefenntartasban>

ONU : *List of peacekeeping operations 1948-2018*, lien électronique :

https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/180413_unpeacekeeping-operationlist_2.pdf

ONU : *Summary of Contributions to UN Peacekeeping by Country, Mission and Post.*,

31/05/2017, lien électronique: https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/may17_3.pdf

Parlement Hongrois : *L'Armée Hongroise* (site du gouvernement); lien électronique:

<https://www.kormany.hu/hu/mo/honvedelem>

Site du Ministère de la Défense hongroise : www.honvedelem.hu

Site de l'ONU : <https://www.un.org/fr/>

Site des opérations de maintien de la paix de l'ONU : <https://peacekeeping.un.org/en>

Site de l'UNFICYP : <https://peacekeeping.un.org/fr/mission/unficyp>

Site de MINURSO : <https://peacekeeping.un.org/fr/mission/minurso>

Site de MINUSCA : <https://peacekeeping.un.org/en/mission/minusca>

Site de l'UNIFIL : <https://peacekeeping.un.org/en/mission/unifil>